

MONSANTO Europe S.A.

Fiche de sécurité Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Roundup® 680

Annexe VI du règlement CLP, index n°

Non applicable.

C&L ID No.

Non disponible.

No. EC

Non applicable.

Règlement REACH n°

Non applicable.

No. CAS

Non applicable.

Utilisation du produit

Herbicide

Dénomination chimique

Non applicable.

Synonymes

Néant.

Société/(Bureau des ventes)

MONSANTO Europe S.A.
Haven 627, Scheldelaan 460, B-2040
Anvers, Belgique

Téléphone: +32 (0)3 568 51 11

Fax/Télécopieur: +32 (0)3 568 50 90

Adresse électronique:

safety.datasheet@monsanto.com

Numéros d'urgence

Téléphone: Belgique +32 (0)3 568 51 23

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation n'est pas encore classée selon le règlement (EC) n°1272/2008.

Etiquetage UE (classification établie par le fabricant) - Classification/Etiquetage du produit selon la Directive de l'UE sur les Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Etiquetage national actuel - France

Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Spe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m (doses supérieures à 1500 g sa/ha) et 5 m (doses inférieures ou égales à 1500 g sa/ha) par rapport au point d'eau.
	Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 24h

Effets possibles sur la santé

Voies d'exposition probables

Contact avec la peau

Contact avec les yeux, court terme

Des effets irréversibles ont été observés sur les animaux de laboratoire.

Aucun effet nocif important sur les yeux n'est à prévoir étant donné que le contact avec les granulés est improbable lorsque les précautions d'emploi sont respectées.

Contact avec la peau, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Inhalation, court terme

Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Problèmes de santé aggravés par l'exposition

Hypersensibilité aux sulfites/bisulfites.

Note

Un pourcentage réduit de personnes particulièrement sensibles peut présenter des réactions cutanées ou respiratoires.

Effets possibles sur l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

La préparation n'est pas persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni très persistante, très bioaccumulable (vPvB).

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

Sel d'ammonium de N-(phosphonométhyl)glycine; {Sel d'ammonium de glyphosate}

Composition

Composants	No. CAS	No. EC	EU Index No. / Règlement REACH n° / C&L ID No.	% pondéraux (approximatif)	Classification
Sel d'ammonium de glyphosate	114370-14-8	933-4405	015-184-00-8 / - / 02-2119694244-33- 0000	75	Toxicité chronique aquatique – catégorie 2; H411N; R51/53; { b}
Surfactant	61791-26-2		- / - / -	21	Xi; R36; { a}
Sulfite de sodium	7757-83-7		- / - / -	<=0,5	
Impuretés			- /	3,5	

			- / -		
--	--	--	----------	--	--

Texte intégral du code de classification: voir la section 16

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement à grande eau.
- Continuer pendant au moins 15 minutes.
- Si possible, retirer les lentilles de contact.
- Si les symptômes persistent, obtenir un avis médical.

Contact avec la peau

- Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés.
- Laver la peau atteinte à grande eau.
- Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.

Inhalation

- Transporter à l'air libre.

Ingestion

- Bien rincer la bouche à l'eau.
- Retirer les particules de la bouche.
- Faire boire de l'eau immédiatement.
- NE PAS faire vomir sauf avis médical contraire.
- Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

Recommandations pour les médecins

- Ce produit n'est pas un inhibiteur de la cholinestérase.

Antidote

- Un traitement à l'atropine et aux oximes n'est pas indiqué.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point éclair

- Non applicable.
- Ce solide n'est pas classé parmi les substances inflammables.

Moyens d'extinction

- Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion

- Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
- Précautions pour l'environnement: voir section 6.

Produits de combustion dangereux

- Monoxyde de carbone (CO), oxydes de phosphore (P_xO_y), oxydes d'azote (NO_x), ammoniaque (NH₃)

Équipement de lutte contre l'incendie

- Appareil respiratoire autonome.
- L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

- Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Précautions pour l'environnement

PETITES QUANTITÉS:

Peu de danger pour l'environnement.

GRANDES QUANTITÉS:

Réduire la dispersion au minimum.

Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Creuser le sol fortement contaminé.

Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination.

Voir la section 7 pour les types de conteneurs.

Laver la zone contaminée à l'eau.

Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

Manipulation

Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.

Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.

Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.

Se référer à la section 13 de la fiche de données de sécurité pour l'élimination de l'eau de rinçage.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage

Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, fibre de verre, plastique, parois intérieures en verre

Matériaux incompatibles pour l'entreposage: acier galvanisé, acier doux non revêtu, voir section 10.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Eloigner le conteneur de tout sol humide.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Durée minimale de conservation: 2 ans.

Nomenclature ICPE : 1173

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Sel d'ammonium de glyphosate	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Surfactant	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Sulfite de sodium	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Impuretés	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

Contrôles techniques

Prévoir une fontaine oculaire à proximité des endroits où un contact avec les yeux peut se produire.

Protection des yeux

En cas de risque de contact:
Porter des lunettes anti-poussière.

Protection de la peau

En cas de contact répété ou prolongé:
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Blanchâtre - Jaunâtre
Odeur:	Légère, amines
Forme:	Granulés, (fluide), (sans poussière), (hygroscopique)
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Aucune donnée.
Point d'ébullition:	Non applicable.
Point éclair:	Non applicable., Ce solide n'est pas classé parmi les substances inflammables.
Propriétés explosives:	Pas de propriétés explosives
Auto-inflammabilité:	Does not self-ignite.
Densité spécifique:	Non applicable.
Taille des particules:	700 µm; (diamètre granulé)
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non applicable.
Densité:	0,70 g/cm ³ ; (densité tassée)
Solubilité:	Eau: Soluble
pH:	4,2 @ 20 °C @ 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: < -3,2 @ 25 °C (glyphosate)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

Propriétés oxydantes

néant

Matières à éviter/Réactivité

Réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier doux non-revêtu en dégageant de l'hydrogène, gaz très inflammable susceptible d'exploser.

Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

Température de décomposition auto accélérée (TDAA)

Aucune donnée.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Les données sur le produit, les produits similaires et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: 2.814 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: pré-estomac, tractus gastro-intestinal, reins, foie, poumon, rate

Autres effets: difficulté respiratoire, diminution de l'activité, selles molles

Toxicité cutanée aiguë

Lapin, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: peau

Autres effets: selles molles, diminution de la consommation alimentaire

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0,11

Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 2,00

Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 2,50

Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 1,00

Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: > 21

Autres effets: déchirure de l'iris, pannus

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %

Formulation liquide analogue

EXPERIENCE AVEC EXPOSITION HUMAINE

Ingestion, excessive, mauvaise utilisation intentionnelle:

Effets respiratoires: pneumonite (aspiration)

Effets gastro-intestinaux: nausées/vomissements, diarrhée, douleur abdominale, vomissements de sang (hématémèse)

Effets cardiovasculaires: irrégularité du rythme cardiaque (arythmie cardiaque), diminution de la capacité cardiaque (dépression du myocarde)

Effets généraux/systémiques: troubles de la régulation des liquides et électrolytes, diminution du volume sanguin (hypovolémie), amylase sérique élevée, perte de liquide (hémococoncentration), aucune inhibition de la cholinestérase

Effets de laboratoires - chimie du sang: transaminases sériques élevées, légère acidose

Contact avec les yeux, court terme, épidémiologique:

Note: Suite à une analyse épidémiologique approfondie des contacts oculaires accidentels enregistrés avec les formulations de glyphosate, aucun effet oculaire irréversible n'a pu être attribué à ces formulations.

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}

Mutagénicité

Test(s) de mutagénicité in vitro et in vivo:

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Lapin, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: > 5.000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: néant
Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Souris, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 5.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: foie
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
Tumeur DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment
Tumeurs: néant

Rat, oral, 24 mois:

Toxicité DSENO: ~ 8.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles: yeux
Autres effets: diminution de la prise de poids, effets histopathologiques
Tumeur DSENO: > 20.000 mg/kg d'aliment
Tumeurs: néant

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 10.000 mg/kg d'aliment
Reproduction DSENO: > 30.000 mg/kg d'aliment
Organes/systèmes cibles chez les parents: néant
Autres effets chez les parents: diminution de la prise de poids
Organes/systèmes cibles chez les jeunes: néant
Autres effets chez les jeunes: diminution de la prise de poids
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/tératogénicité

Rat, oral, 6 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel
Autres effets sur l'animal mère: diminution de la prise de poids, survie réduite
Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive
Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 6 - 27 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Développement DSENO: 175 mg/kg de poids corporel
Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: néant
Autres effets sur l'animal mère: survie réduite
Effets sur le développement: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 20 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 42 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Selenastrum capricornutum*):

Toxicité aiguë, 72 heures, CER50 (rythme de croissance): 6,0 mg/L

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, DL50: 1.651 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral/contact, 48 heures, DL50: > 146 µg/abeille

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: > 1.250 mg/kg de sol sec

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

12,7 kg/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

N-(phosphonométhyl)glycine; { glyphosate}

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4.640 mg/kg d'aliment

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 4.640 mg/kg d'aliment

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 3.851 mg/kg de poids corporel

Bioaccumulation

Crapet arlequin (*Lepomis macrochirus*):

Poisson entier: FBC: < 1

Aucune bioaccumulation significative n'est à prévoir.

Dissipation

Sol, champs:

Demi-vie: 2 - 174 jours

Koc: 884 - 60.000 L/kg

Se lie fortement au sol.

Eau, aérobique:

Demi-vie: < 7 jours

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.

Éliminer comme déchet industriel dangereux.

Brûler dans un incinérateur approprié.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur

Éliminer comme déchet industriel dangereux.

Brûler dans un incinérateur approprié.

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles.

Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

ADR/RID

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. , (glyphosate, tallow amine éthoxylée)

No. UN: UN3077

Classe: 9
Kemler: 90
Groupe d'emballage: III

IMO

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. , (glyphosate, tallow amine éthoxylée)
No. UN: UN3077
Classe: 9
Groupe d'emballage: III

POLLUANT MARIN

IATA/ICAO

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. , (glyphosate, tallow amine éthoxylée)
No. UN: UN3077
Classe: 9
Groupe d'emballage: III

POLLUANT MARIN

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la Sécurité Chimique

L'évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été réalisée.
Une évaluation de risque a été réalisée selon la Directive 91/414/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Prrière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

-

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée selon le règlement (CE) n°1907/2006, modifié par le règlement (CE) n°453/2010.

® Marque déposée.

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Classification des composants

Composants	Classification
Sel d'ammonium de glyphosate	Toxicité chronique aquatique – catégorie 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. N - Dangereux pour l'environnement R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Surfactant	Xi - Irritant R36 Irritant pour les yeux.
Sulfite de sodium	
Impuretés	

Notes de fin de document:

- { a } Etiquetage UE (classification établie par le fabricant)
- { b } Etiquetage UE (Annexe I)
- { c } Classification Européenne CLP (Annexe VI)
- { d } Classification Européenne CLP (classification établie par le fabricant)

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable),

DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

Annexe Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Rapport de la Sécurité Chimique:

Lire et suivre les instructions de l'étiquette

000000007372

Fin du document
